

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Capital Prudent* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *15 720 341 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *414 658 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Capital Prudent a été employé en des liquidités à hauteur de 24,55 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation ;
- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Capital Prudent a été employé en des actions et certificats de dépôts émis par un même émetteur BTE à un taux de 10,89% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2017*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		6 846 224	4 822 936
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	2 147 312	2 796 987
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	4 698 912	2 025 949
AC2- Placements monétaires et disponibilités		8 911 989	1 940 712
a- Placements monétaires	4.4	8 475 664	1 562 836
b- Disponibilités		436 325	377 876
AC3- Créances d'exploitation	4.6	6 042	951
TOTAL ACTIF		15 764 255	6 764 599
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	31 065	21 440
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	12 849	7 307
TOTAL PASSIF		43 914	28 747
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	12 758 682	5 584 871
CP2- Sommes Capitalisables		2 961 659	1 150 981
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 547 001	984 376
b - Sommes capitalisables de l'exercice		414 658	166 605
ACTIF NET		15 720 341	6 735 852
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 764 255	6 764 599

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le <u>31/12/2017</u>	Exercice clos le <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	321 359	221 598
a. Dividendes		125 378	110 392
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		195 981	111 206
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	316 404	83 146
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		637 763	304 744
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(203 001)	(115 315)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		434 762	189 429
CH2- Autres charges	4.11	(26 053)	(12 134)
RESULTAT D'EXPLOITATION		408 709	177 295
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		5 949	(10 690)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		414 658	166 605
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 949)	10 690
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		137 643	442 990
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		287 163	(754 145)
Frais de négociation de titres		(51 409)	(87 790)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		782 106	(221 650)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	782 106	(221 650)
a- Résultat d'exploitation	408 709	177 295
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	137 643	442 990
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	287 163	(754 145)
d- Frais de négociation de titres	(51 409)	(87 790)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	8 202 383	(2 429 268)
a / Souscriptions	13 454 237	226 390
Capital	11 083 989	199 457
Régularisation des sommes non distribuables	48 815	(7 603)
Régularisation des sommes capitalisables	2 321 433	34 536
b / Rachats	(5 251 854)	(2 655 658)
Capital	(4 305 879)	(2 321 836)
Régularisation des sommes non distribuables	(26 511)	63 863
Régularisation des sommes capitalisables	(919 464)	(397 685)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 984 489	(2 650 918)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	6 735 852	9 386 770
en fin de l'exercice	15 720 341	6 735 852
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	3 061	4 157
en fin de l'exercice	6 776	3 061
VALEUR LIQUIDATIVE	2 320,003	2 200,539
TAUX DE RENDEMENT	5,43%	-2,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2-2003.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 747	0,02%
SICAV AXIS TRESORERIE	2 325	248 294	249 470	1,58%
FCP AXIS AAA	2 300	240 105	238 846	1,52%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	475	63 930	67 356	0,43%
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	350	188 706	183 687	1,17%
Total titres OPCVM	5 512	744 283	743 106	4,71%
Cote continu				
ARTES	10 000	65 720	61 940	0,39%
ASSAD	4 500	39 463	40 284	0,26%
ATTIJARI BANK	1 895	60 830	69 016	0,44%
BH	3 106	59 482	57 619	0,37%
BIAT	3 103	327 934	376 791	2,39%
BNA	3 500	32 369	41 041	0,26%
BT	3 000	24 728	24 177	0,15%
BH NS 17	206	4 371	3 822	0,02%
CARTHAGE CEMENT	45 517	107 406	106 737	0,68%
EUROCYCLES	1 000	32 077	27 029	0,17%
LANDOR	564	4 744	4 202	0,03%
NBL	6 773	33 246	33 601	0,21%
OTH	1 741	17 071	23 183	0,15%
SAH	2 960	37 735	47 159	0,30%
SFBT	8 547	164 155	168 761	1,07%
SOMOCER	8 000	10 201	8 960	0,06%
SOPAT	26 625	21 162	19 862	0,13%
SOTIPAPIER	2 460	9 491	8 435	0,05%
TGH	22 799	11 791	8 276	0,05%
UIB	2 975	62 640	66 694	0,42%
Total cote continu	159 271	1 126 618	1 197 588	7,60%
Cote fixing				
SPDIT	2 000	17 804	16 400	0,10%
BTE ADP	10 450	173 195	180 158	1,15%
Total cote fixing	12 450	190 999	196 558	1,25%
Droits				
SAH DA 17 (1/14)	4 998	4 551	5 498	0,03%
SOTUVER DA 17	12 006	3 915	4 562	0,03%
Total des droits	17 004	8 467	10 060	0,06%
Total titres cotés et droits	188 725	1 326 083	1 404 207	8,91%
Total	194 237	2 070 366	2 147 312	13,62%

(*) Ce taux est de 4,73% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Titres OPCVM						
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
SICAV AXIS TRESORERIE	0	1 253 797	995 695	1 005 502	-9 807	248 294
FCP AXIS AAA	0	240 105	0	0	0	240 105
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	34 124	49 994	19 548	20 188	-641	63 930
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	325 679	50 116	175 255	187 089	-11 834	188 706
Total titres OPCVM	363 051	1 594 012	1 190 498	1 212 780	-22 281	744 283
Cote continu						
ADWYA	17 492	0	15 016	17 492	-2 476	0
AMEN BANK	0	54 226	62 683	54 226	8 457	0
ARTES	29 820	65 720	30 856	29 820	1 036	65 720
ASSAD	14 745	114 169	102 667	89 451	13 216	39 463
ATL	0	26 340	26 965	26 340	625	0
ATTIJARI BANK	108 695	675 935	793 622	723 799	69 823	60 830
BH	66 742	512 411	535 531	519 671	15 860	59 482
BIAT	268 636	1 122 811	1 155 288	1 063 512	91 776	327 934
BNA	74 810	98 949	158 382	141 390	16 993	32 369
BT	244 879	453 522	656 128	673 673	-17 545	24 728
BH NS 17	0	4 371	0	0	0	4 371
CARTHAGE CEMENT	73 587	526 884	467 506	493 065	-25 559	107 406
CEREALIS	321 237	48 211	424 406	369 448	54 958	0
CITY CARS	20 460	0	20 218	20 460	-242	0
DELICE HOLDING	48 535	0	52 669	48 535	4 134	0
EUROCYCLES	47 421	169 838	172 181	185 181	-13 001	32 077
HANNIBAL LEASE	5 062	4 525	10 726	9 587	1 139	0
HEXABYTE	1 897	3 069	4 872	4 966	-93	0
LANDOR	8 880	30 164	32 003	34 300	-2 297	4 744
MEUBLES INTERIEURS	0	21 024	21 104	21 024	81	0
MPBS	0	25 100	23 174	25 100	-1 926	0
NBL	52 064	30 859	45 485	49 677	-4 192	33 246
OFFICE PLAST	6 133	10 624	15 346	16 757	-1 411	0
OTH	18 413	66 166	84 125	67 508	16 617	17 071
SAH	55 603	303 499	349 456	321 367	28 089	37 735
SERVICOM	4 050	14 944	15 644	18 994	-3 349	0
SFBT	248 140	769 358	890 199	853 343	36 856	164 155
SIMPAR	61 042	9 480	64 031	70 522	-6 491	0
SOMOCER	20 291	45 039	50 343	55 129	-4 786	10 201
SOPAT	0	21 162	0	0	0	21 162
SOTETEL	58 060	106 523	152 294	164 584	-12 290	0
SOTIPAPIER	24 699	27 712	35 972	42 919	-6 948	9 491
SOTUMAG	0	15 207	15 090	15 207	-117	0
MAGASIN GENERAL	0	21 782	26 880	21 782	5 098	0
SOTRAPIL	24 990	31 095	54 728	56 086	-1 358	0
SOTUVER	160 768	194 461	372 931	355 229	17 701	0
STAR	30 987	0	32 847	30 987	1 859	0
TELNET	41 362	240 462	310 638	281 824	28 814	0
TGH	0	28 586	15 220	16 795	-1 575	11 791
TPR	20 300	73 376	97 382	93 676	3 706	0
TUNIS RE	26 325	26 109	51 338	52 434	-1 096	0
UADH	55 332	39 273	88 757	94 605	-5 848	0
UIB	36 284	276 913	269 559	250 557	19 002	62 640
UNIMED	30 938	0	29 200	30 938	-1 738	0
Total cote continu	2 328 679	6 309 899	7 833 462	7 511 960	321 502	1 126 618

Cote fixing

BTE ADP	121 085	105 079	43 851	52 970	-9 119	173 195
SPDIT	30 118	26 276	34 622	38 590	-3 968	17 804
Total cote fixing	151 203	131 355	78 473	91 560	-13 087	190 999

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	3 578	0	3 578	3 578	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	4 551	0	0	0	4 551
SOTUVER DA 17	0	3 915	0	0	0	3 915
Total des droits	3 578	8 467	3 578	3 578	0	8 467
Total titres cotés et droits	2 483 460	6 449 721	7 915 513	7 607 098	308 415	1 326 083
Total	2 846 511	8 043 733	9 106 011	8 819 877	286 133	2 070 366

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 4 698 912 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
-------------	----------	--------------------	----------------------	---------

Emprunts d'Etat

BTA 5.3% JANVIER 2018	500	499 950	520 290	3,30%
BTA 6% JUIN 2021	250	245 000	252 296	1,60%
BTA 6% OCTOBRE 2023	1 000	948 500	964 588	6,12%
BTA 6.3% OCT 2026	400	389 600	394 944	2,51%
BTA_7.50_07/2032	1 500	1 416 000	1 461 404	9,27%
Total Emprunts d'Etat	3 650	3 499 050	3 593 522	22,80%

Emprunts des sociétés

AB2017_5A_30/04	10 000	1 000 000	1 039 899	6,60%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	42 852	44 644	0,28%
HL 2015-01 7A-7.85%	200	20 000	20 847	0,13%
Total Emprunts des sociétés	13 200	1 062 852	1 105 390	7,01%
Total	16 850	4 561 902	4 698 912	29,81%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
-------------	----------------------------------	---------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Emprunts d'Etat

BTA 6.3% OCT 2026	389 600	0	0	0	0	389 600
BTA 5.3% JANVIER 2018	0	499 950	0	0	0	499 950
BTA 6% JUIN 2021	0	245 000	0	0	0	245 000
BTA 6% OCTOBRE 2023	0	948 500	0	0	0	948 500
BTA 6% JUIN 2023	0	469 000	472 500	469 000	3 500	0
BTA_7.50_07/2032	0	1 416 000	0	0	0	1 416 000
Total Emprunts d'Etat	389 600	3 578 450	472 500	469 000	3 500	3 499 050

Emprunts des sociétés

AB2010_15A_31/08	179 940	0	179 760	179 940	-180	0
AB2017_5A_30/04	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
AIL 2012-1_5A	40 000	0	40 000	40 000	0	0
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	85 710	0	42 858	42 858	0	42 852
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	400 000	0	400 000	400 000	0	0
BTK2012-1_7A_15/11	128 580	0	128 387	128 580	-193	0
HL 2015-01 7A-7.85%	20 000	0	0	0	0	20 000
TL 2011_3_5A_5.85%	100 000	0	100 000	100 000	0	0
TL 2012_1_5A_6.15%	40 000	0	40 000	40 000	0	0
UIB09/1_20A_17/07C	175 500	0	175 500	175 500	0	0
UIB2011- 1_20A_26082011	420 000	0	417 900	420 000	-2 100	0
Total Emprunts des sociétés	1 589 730	1 000 000	1 524 405	1 526 878	-2 473	1 062 852
Total	1 979 330	4 578 450	1 996 905	1 995 878	1 027	4 561 902

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dividendes	125 378	110 392
Revenus des BTA	138 584	23 086
Revenus des Obligations des sociétés	57 397	88 121
Total	321 359	221 598

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 8 475 664 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts, prises en pensions et dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Certificats de dépôt	3 885 829	4 003 589	25,40%
CD_AB_500_360J_5.45%_05042018	479 327	494 602	3,14%
CD_BTE_500_360J_7.04%_18032018	473 692	494 080	3,13%
CD_UFACT_1000_360J_7.04%_09042018	947 384	985 677	6,25%
CD_ATTIJARI BANK_1000_6.68%_100J_05042018	985 426	986 300	6,26%
CD_BTE_1000_370J_7.29%_16042018	1 000 000	1 042 930	6,62%
Prise en pension	1 000 002	1 037 919	6,58%
PL BTE_1000_6.5%_305J_06042018	1 000 002	1 037 919	6,58%
Dépôt à terme	3 320 000	3 434 156	21,78%
AB_2500_365J_5.45%_10042018	2 500 000	2 579 436	16,36%
BTE_820_7.29%_370J_16042018	820 000	854 720	5,42%
TOTAL	8 205 831	8 475 664	53,77%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2017 à 316 404 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des Certificats des dépôts	127 321	-
Revenu du compte courant rémunéré	12 024	2 911
Revenus des dépôts à terme	133 578	80 235
Revenus des prises en pension	43 481	-
Total	316 404	83 146

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

La créance d'exploitation s'élève à 6 042 DT au 31-12-2017 contre 951 DT au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres débiteurs	12	12
AUTRES DEBIEURS RAS / BTA	5 024	939
Intérêts créditeurs	1 006	-
Total	6 042	951

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Capital Prudent au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 065 DT au 31-12-2017 contre 21 440 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	24 975	15 350
Dépositaire	6 090	6 090
Total	31 065	21 440

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 12 849 DT au 31-12-2017 contre 7 307 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	11 846	7 413
Etat retenue à la source	165	165
CMF	1 137	485
Autres créditeurs divers (*)	(299)	(756)
Total	12 849	7 307

*Le solde du compte « Autres créditeurs divers » intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées.

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 8 984 489 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	7 173 811
Variation de la part Revenu	1 810 678
Variation de l'Actif Net	8 984 489

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	5 584 871
Nombre de titres :	3 061
Nombre de porteurs de parts :	32

Souscriptions réalisées

Montant:	11 083 989
Nombre de titres émis :	6 075
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	2

Rachats effectués

Montant:	4 305 879
Nombre de titres rachetés :	2 360
Nombre de porteurs de parts sortants :	8

Capital au 31-12-2017

Montant:	12 362 981 *
Nombre de titres :	6 776
Nombre de porteurs de parts :	26

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	12 362 981
Variation des + ou- values potentielles sur titres	137 643
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	287 163
Régularisation des SND	22 304
Frais de négociation de titres	(51 409)
Capital au 31/12/2017	12 758 682

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève en 2017 à 203 001 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	197 101	109 399
Rémunération du dépositaire	5 900	5 916
Total	203 001	115 315

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 26 053 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	11 730	3 584
Redevance CMF	13 363	7 417
Publicité et publications	657	-
Frais divers bancaires	296	1 125
Autres charges	7	8
Total	26 053	12 134

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	94,121	99,558	100,722	90,438	78,683
Charges de gestion des placements	-29,959	-37,672	-42,899	-37,031	-36,935
Revenu net des placements	64,162	61,886	57,823	53,407	41,748
Autres charges	-3,845	-3,964	-4,534	-4,666	-3,934
Résultat d'exploitation	60,317	57,922	53,289	48,741	37,814
Régularisation du résultat d'exploitation	0,878	-3,492	-9,146	-2,764	-2,895
Sommes capitalisables de l'exercice	61,195	54,430	44,143	45,977	34,919
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	20,313	144,721	-302,464	124,408	-130,503
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	42,379	-246,372	131,025	11,603	-10,717
Frais de négociation de titres	-7,587	-28,680	-7,531	-1,384	-1,903
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	55,106	-130,331	-178,970	134,627	-143,123
Résultat net de l'exercice	115,423	-72,411	-125,680	183,368	-105,309
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	55,106	-130,331	-178,970	134,627	-143,123
Régularisation du résultat non distribuable	3,292	18,380	8,945	-7,346	9,996
Sommes non distribuable de l'exercice	58,398	-111,951	-170,024	127,281	-133,127
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 320,003	2 200,539	2 258,060	2 383,940	2 210,690

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,52%	1,55%	1,53%	1,52%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,16%	0,16%	0,19%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,06%	2,38%	1,90%	2,00%	1,55%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1,25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2017 s'élève à 197 101 DT TTC.

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 51 409 DT au titre de l'exercice 2017.

- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2017.